

	Fiche N°3	Je peux refuser des soins	
---	----------------------	----------------------------------	---

La loi dit que j'ai le droit de refuser des soins.
Je peux refuser des soins même si je risque de mourir.

Par exemple, je peux refuser :

- De faire ce qui est bon pour ma santé.
Par exemple, je peux refuser d'arrêter de fumer.
- De faire des examens pour savoir si j'ai une maladie.
Par exemple, je peux refuser de faire une prise de sang.
- De faire des examens pour savoir quelle maladie j'ai.
Par exemple, je peux refuser de faire une radio.
- De me faire opérer.

Je peux demander à arrêter les soins n'importe quand,
même si j'ai donné mon consentement.
Donner mon consentement,
c'est dire que je suis d'accord.

Le consentement est expliqué dans la fiche n°2

Si je refuse des soins et que je peux en mourir :

Par exemple, quand j'ai une maladie grave :

- Cancer
- Diabète
- Maladie du cœur
- ...

Le docteur doit :

- Tout faire pour que je change d'avis
- Me dire ce qui va m'arriver si je refuse les soins.

Si je veux quand même refuser les soins,
le docteur ne me soigne pas.
C'est écrit dans mon dossier médical.

Si je refuse des soins et que je risque de mourir tout de suite.

Par exemple, quand j'ai un accident grave,
que je saigne et que ça ne s'arrête pas.

Le docteur doit :

- tout faire pour que je change d'avis
- tout faire pour me sauver la vie même si je refuse.